

# Adhésion Annuelle

## Adhésion Simple =

(Sans animation, sans chèque-cadeau)

Soit 90 € TTC / 75 € HT

Vous donne droit à 50 % de remise sur le tarif de parution de vos publicités, des « Chéquiers de remises » distribués en boîte aux lettres à 43 000 exemplaires 2 fois par an.

6,25 € HT/mois

## Surface de vente de – de 100 m<sup>2</sup> =

Soit 222 € TTC / 185 € HT

J'opte pour le prélèvement mensuel, je transmets un RIB (5 € de frais annuel en sus)

J'opte pour le règlement en 1 fois

15,42 € HT/mois

**Adhésion classique** : donnant droit aux animations + jeux concours + acceptation des chèques cadeaux (60 000 euros achetés par les collectivités et entreprises de l'agglomération en 2020)

+50 % de remise sur le tarif de parution de vos publicités des « Chéquiers de remises » distribués en boîte aux lettres à 43 000 exemplaires 2 fois par an.

## Surface de vente de 101 à 250 m<sup>2</sup> =

Soit 338 € TTC / 282 € HT

J'opte pour le prélèvement mensuel, je transmets un RIB (5 € de frais annuel en sus)

J'opte pour le règlement en 1 fois

23,50 € HT/mois

**Adhésion classique** : donnant droit aux animations + jeux concours + acceptation des chèques cadeaux (60 000 euros achetés par les collectivités et entreprises de l'agglomération en 2020)

+50 % de remise sur le tarif de parution de vos publicités des « Chéquiers de remises » distribués en boîte aux lettres à 43 000 exemplaires 2 fois par an.

## Surface de vente de > 251 m<sup>2</sup> =

Soit 504 € TTC / 420 € HT

J'opte pour le prélèvement mensuel, je transmets un RIB (5 € de frais annuel en sus)

J'opte pour le règlement en 1 fois

35 € HT/mois

**Adhésion classique** : donnant droit aux animations + jeux concours + acceptation des chèques cadeaux (60 000 euros achetés par les collectivités et entreprises de l'agglomération en 2020)

+50 % de remise sur le tarif de parution de vos publicités des « Chéquiers de remises » distribués en boîte aux lettres à 43 000 exemplaires 2 fois par an.

### Conditions Générales :

Adhésion valable du 01/01/2021 au 31/12/2021. Renouvellement automatique par tacite reconduction.

Clause de résiliation : Contrat à dénoncer un mois avant le 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année par courrier recommandé : Les Vitrites du Pays d'Elbeuf, Rue du Bois Rond, Le Parc des Compétences, 76410 CLEON.

Signature :